

comme possédant le premier fief de la souveraineté; il déclara qu'ils étaient tous prêts à faire le service qu'ils devaient à leur prince, comme ses fidèles vassaux et à se trouver en équipage décent au lieu où il plairait à M. de la Bâtie de leur indiquer, pourvu qu'ils fussent soutenus de 300 hommes arquebusiers. On vota une somme de 2,147 livres sur le tiers-état, pour entretenir ces soldats; Saint-Trivier y contribua pour 113 livres, 10 sols. Le baron de Saint-Trivier fut taxé à 7 arquebusiers et 3 trois pistolliers.

Par lettres patentes du 18 février 1568, le souverain de Dombes permit de lever une compagnie de 60 hommes de pied, pour la défense des villes de Saint-Trivier et Thoisse, qui étaient les plus exposées aux insultes des huguenots et voulut qu'on levât 571 livres par mois pour la solde de ces 60 hommes. Les châtelains et consuls de Saint-Trivier et Thoisse devaient passer en revue les officiers et les soldats.

David de Cléberg, baron de Saint-Trivier, seigneur de Chavagneux, Mogneneins, la Bessée, Graveins, la Mottadet, Béreins, Mons, Chaillouve, Riottier, la Poype de Baneins et Champ, reçut de grands biens de son père et en acquit plusieurs belles terres en Dombes. Il épousa, le 7 août 1572, Suzanne, fille d'Antoine de Cumin (*alias* Guérin), écuyer, seigneur de Romanesche en Dauphiné. Il affranchit, le 4 janvier 1573, Mathieu Béraud et Claudine Béraud, sa consorte, des droits de taillabilité et main-morte personnelle à laquelle ils étaient sujets; leur permit de tester et de disposer de leurs biens comme font les personnes libres, moyennait 150 écus d'or soleil qu'il reçut à condition que ces particuliers resteraient les hommes libres, francs, quittes, justiciables, guettables, fortifiables et sujets de ce seigneur. Ce contrat fut enregistré au Parlement, le 26 août suivant.

Le prince de Dombes demandant un don gratuit, David de Cléberg, seigneur de Saint-Trivier et plusieurs autres